

A tous les clubs

Le 20 septembre 2023

Composition des jurys de natation course

Nouveau règlement financier

Lors du dernier Conseil d'administration en date du 30 août dernier, a été évoquée la difficulté récurrente de composer des jurys de compétition complet en natation course.

Il a été voté à la majorité (15 pour, 1 abstention), la décision suivante :

- Pour toutes les compétitions régionales, chaque club doit régler des frais de dossier à hauteur de 50 € par demi-journée.
- Ces frais sont obligatoires pour valider les engagements.
- Les engagements n'ayant pas fait l'objet du paiement des frais de dossier ne seront pas retenus.
- Chaque club doit présenter un officiel par demi-journée de présence.
- Au terme de la compétition, chaque club ayant satisfait à son obligation de présenter un officiel sera remboursé de l'intégralité de ses frais de dossiers.
- Par dérogation, chaque club présentant moins de 5 nageurs dans une compétition régionale sera exonéré de ce dispositif.

La disposition est applicable pour chaque compétition régionale, **à compter du 1er novembre 2023.**